

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/51**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

<b>Date de la convocation</b>
<b>28/03/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20) :** Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (1) :** Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (16) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Fortuné FELLICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Alain MAZZONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération :** Mise en place de la conférence des maires

Monsieur Joseph GALLETTI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite « loi engagement et proximité » qui impose, en son article 1, la **création d'une conférence des maires dans tous les EPCI**, sauf à ce que le bureau de l'EPCI comprenne déjà l'ensemble des maires des communes membres, afin de **renforcer le dialogue** entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-3

**Considérant** que la commune de Campitello a informé le Président de la communauté de Communes que Monsieur Bernard Graziani, conseiller communautaire et Vice-Président la communauté de Communes, a démissionné de ses fonctions de maire de la Campitello le 02/04/2023

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet :

**Considérant** dès lors qu'il convient de créer une conférence des Maires sur le territoire de la communauté de communes de Marana Golo

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

**Article 1 :**

De créer une conférence des maires composée de l'intégralité des maires de chaque commune du territoire de la communauté de communes

**Article 2 :**

La conférence des maires est présidée par le Président de l'intercommunalité, qui a le pouvoir de convocation.

**Article 3 :**

Elle se réunit, au plus tôt 3 jours après l'envoi des convocations transmises de façon dématérialisée, dans le lieu indiqué dans la convocation, sans règle de quorum au maximum quatre fois par an.

**Article 4 :**

Ses avis, à caractère consultatif, sont transmis de façon dématérialisée à tous les conseillers communautaires et municipaux du territoire de la communauté de communes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**